

SAS KERWATT

7 Rue Saint-Conwoion

35600 REDON

COMPTES ANNUELS

Exercice du 25/02/2020 au 30/09/2020

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SAS KERWATT**
et Date de clôture de l'exercice **30092020**

J DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2019, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

**CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT)** (voir les explications figurant sur la notice)

Taux de 15 %
(art. 219 I a ter et a quater du CGI)

MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice

MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice

MVLT réalisée au cours de l'exercice

MVLT restant à reporter

Désignation de l'entreprise SAS KERWATT		7 Rue Saint-Conwoion		Néant <input type="checkbox"/>		
Adresse de l'entreprise		35600 REDON				
SIRET		8 8 1 9 7 6 8 9 8 0 0 0 1 8				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		7		Durée de l'exercice précédent * <input type="text"/>		
				Exercice N clos le 30092020		
				Exercice N-1 clos le <input type="text"/>		
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		
		Net 3		Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010	012			
		014	016			
	Immobilisations corporelles*	028	030			
	Immobilisations financières* (1)	040	042	375	375	
	Total I (5)	044	048	375	375	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
		Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066			
	Créances { Clients et comptes rattachés* (2) { Autres* (3)	068	070			
		072	074	272	272	
	Valeurs mobilières de placement	080	082			
	Disponibilités	084	086	44 222	44 222	
	Charges constatées d'avance *	092	094			
	Total II	096	098	44 494	44 494	
	Total général (I + II)	110	112	44 869	44 869	
PASSIF				Exercice N NET 1		
				Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	45 600			
	Ecarts de réévaluation	124				
	Réserve légale	126				
	Réserves réglementées*	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132				
	Report à nouveau	134				
	Résultat de l'exercice	136	(1 516)			
	Provisions réglementées	140				
	Total I	142	44 084			
Provisions pour risques et charges	154					
Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	784			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172				
	Produits constatés d'avance	174				
Total III	176	784				
Total général (I + II + III)	180	44 869				
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	360	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS KERWATT		Néant <input type="checkbox"/>					
A - RESULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 30092020		Exercice N-1 clos le					
		1		2					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210					
	Production vendue	{ biens dont export services * et livraisons intracommunautaires	215	214					
			217	218					
				218					
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222					
	Production immobilisée *			224					
	Subventions d'exploitation reçues			226					
	Autres produits			230					
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232				
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234				
Variation de stock (marchandises) *				236					
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238					
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240					
Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	1 515				
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244					
Rémunérations du personnel *				250					
Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)				252					
Dotations aux amortissements *				254					
Dotations aux provisions				256					
Autres charges		{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259	262		1			
			260						
Total des charges d'exploitation (II)				264	1 516				
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(1 516)				
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280					
	Produits exceptionnels (IV)			290					
	Charges financières (V)			294					
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	(VI)	300				
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348						
	Impôts sur les bénéfices *			306					
	2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	(1 516)			
B - RESULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	314 1 516				
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles*			322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999					
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997				
	Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	Zone franche urbaine (44. octies et 44 octies A)	987	Zones restructuration de la défense (44 terdecies)	127		
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989	Zone de revitalisation rurales (44. quinquedecies)	138			
Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)		990	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992			
ZFA NG (44 quaterdecies)		345	Investissements outre-mer	344	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	993			
Divers* dont		Créance due au report en arrière du déficit	346	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite	641		
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352		354	1 516		
Déficits		Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)				356			
		Déficits antérieurs reportables : *.....dont imputés sur le résultat :						360	
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370		372	1 516		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

**2033B - Divers à réintégrer
au 30/09/2020**

Libellé	Montant
Totalisation	

**2033B - Divers à déduire
au 30/09/2020**

Libellé	Montant
Totalisation	

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISE												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482	375	484		486	375				
TOTAL		490		492	375	494		496	375				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
TOTAL		570		572		574		576					
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5							
		6	7	8	9	10							
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *	Long terme							
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES - DEFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SAS KERWATT						Néant <input type="checkbox"/> *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
		Dotations		Reprises					
Immob. incorporelles	700		705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715			2			
Constructions	720		725			3			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4			
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			5			
Matériel de transport	750		755			6			
Autres immobilisations corporelles	760		765			7			
TOTAL		770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780	
II DEFICITS REPORTABLES					III DEFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995			
Déficits imputés		983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996			
Déficits reportables		984							
Déficits de l'exercice		860	1 516						
Total des déficits restant à reporter		870	1 516						
IV DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI						325			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *								380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326			
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	141
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

5

**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTEE**

DGFiP N° 2033-E 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS KERWATT		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 25022020		et clos le : 30092020	
		Durée en nombre de mois 7	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel *		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
	TOTAL 1	106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
	TOTAL 2	144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		150	
	TOTAL 3	152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE		022	
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

